

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire, en présence de :
Patrick NEVOIT - Jacques BRUÈRE - Joël PERROUX - Gérald CHAIX - Christine NEVOIT - Géraud de LAFFON
- Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN - Angélique BINET - Marie-Lise MEYNARD.

Le Conseil Municipal :

- 1) dans le cadre de la dissolution du Syndicat intercommunal scolaire de Continvoir et Gizeux, concernant le partage de l'actif et du passif, et la nécessité de modifier la délibération du 20 décembre 2016 dans la mesure où la clé de répartition ne permet pas au Comptable de procéder à la comptabilisation de l'ensemble des opérations de dissolution de ce syndicat :
 - adopte les modifications relatives à la répartition du patrimoine du syndicat intercommunal scolaire de Continvoir et Gizeux,
 - charge le Comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes à cette dissolution ;
- 2) valide une décision modificative afin de corriger une erreur dans l'établissement du titre n° 115/2016 correspondant à une cotisation trimestrielle d'avril à juin 2016 à l'école de musique ;
- 3) décide d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur la part intercommunale pendant 5 années sur les parcelles non bâties exploitées par un jeune agriculteur répondant aux conditions de l'article 1647-00 bis du code général des Impôts ;
- 4) décide de corriger l'assiette des tarifs de l'école de musique pour l'année 2017/2018 à savoir 75 €/an (Solfège) et 105 €/an (Instrument) pour les élèves des communes de Gizeux - Parçay-les-Pins - Continvoir ;
- 5) décide de décider de fixer des tarifs Adulte de l'école de musique pour l'année 2017/2018, à savoir : Solfège : 125 € / an et Instrument : 370 € /an ;
- 6) valide la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les Agents de la filière technique ;
- 7) décide de renouveler pour 1 an le contrat de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, à compter du 1^{er}/11/2017 ;
- 8) décide de renouveler pour 1 an le contrat du professeur de clarinette à compter du 15/09/2017 ;
- 9) valide le choix de la société Acanthe (de Joué-lès-Tours) pour le contrôle annuel des jeux d'extérieur et équipements sportifs de la commune.

Fait à Gizeux, le 25 septembre 2017



Le Maire,

Thierry BEAUPIED